

LANGUEVOISIN QUIQUERY REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 15 juillet, à 18 heures trente, le conseil municipal de la commune de Languevoisin quiquery légalement invité s'est réuni en lieu et place de ses séances afin de faire un point sur le début de la mandature, suite à la convocation du 4 juillet 2025.

Etaient présents :

Mme Ginette Lewandowski, Madame Zurich Christine, Mme Lapierre Nicole, M Boerema Joel, M Combault Pascal, Mme Gérard Sandrine, Madame Mangot Biljana, Monsieur Comte Didier, Baton Bernadette

Absents excusés : Monsieur Loire Didier, M David Clément,

M Combault Pascal est nommé secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Mme Zurich Christine, Maire.

Mme Zurich fait un rappel sur les conditions de son élection.

Suite au décès de Monsieur Gravet, Elle a été nommée maire intérimaire de septembre à décembre 2024 et à ce titre elle ne pouvait traiter que les affaires courantes. En début d'année 2025 après des élections pour compléter le conseil municipal elle a été élue Maire. Et ce n'est qu'à partir de ce moment qu'elle a pris en charge les affaires de la commune.

Le budget communal a été adopté par tous les conseillers municipaux en avril.

De janvier à avril, dans l'attente du vote du budget national, la commune ne pouvait que traiter les affaires courantes.

Ce n'est donc qu'à partir de mai que la municipalité a pu débiter des chantiers soit il y a deux mois et demi.

Depuis la commune a acheté du matériel pour l'employé communal en prévision des futures suppressions de dotations de la communauté de communes.

Soit :

- une tronçonneuse,

- une carrière,
- des vêtements et chaussures de protection et de sécurité.
- un désherbeur thermique
- du petit matériel : sécateur, binette

Concernant les travaux de la grande rue :

Madame zurich explique qu'il a fallu reprendre en main le dossier.

Avec Monsieur Combault, elle a repris contact avec la DDE pour avis sur les travaux envisagés compte tenu qu'il s'agit d'une départementale.

Un premier contact avec un architecte paysager de la CAUE a également été pris pour la végétalisation de la grande rue et est en attente de retour.

Un contrat avec un maître d'oeuvre Monsieur Brailly des établissements EVIA a également été pris pour le choix, le contrôle et le suivi des travaux.

Concernant l'implantation de la zone industrielle :

3 autres communes ont rejoint le mouvement de contestation pour le financement des frais d'un cabinet d'avocats spécialisés : Breuil, Boverchy et Hombleux.

Madame zurich explique que ce mouvement est très chronophage, car cela implique des réunions avec les maires des communes impactées, ainsi qu'avec les maires qui les soutiennent. Des réunions avec des sénateurs, des députés des conseillers régionaux et départementaux. Des réunions formelles et informelles en préfecture et sous préfecture.

Des réunions avec les associations qui soutiennent le mouvement et des comptes rendus au cabinet d'avocats.

Ce mouvement contestatoire est certes opposé à l'installation de la zone industrielle et travaille donc dans ce sens mais dans l'éventualité où ce projet verrait le jour il faut aussi prévoir son installation dans un moindre mal et négocier afin d'avoir un aménagement environnemental maximal pour réduire les nuisances visuelles, olfactives et sonores de la zone industrielle. Mais aussi anticiper les négociations pour obtenir des compensations financières sûres et fiables auprès de l'entreprise Fertighy et de la préfecture et cela dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Monsieur Combault ajoute que tout ce travail est prenant et qu'il faut que la population ainsi que les conseillers municipaux soient derrière leurs représentants peu importe l'issue de la lutte.

Lors du dernier sondage 90 % de la population étaient contre l'implantation. Aussi le conseil municipal s'est positionné pour lutter contre l'implantation de la zone industrielle. Si on lutte on peut envisager une réussite mais sans lutter on part perdant. Qui ne tente rien n'a rien. Il déplore également d'entendre des critiques sur les actions menées par lui et Madame Zurich car les coups bas et le temps passés dans les démarches ce sont eux qui les subissent.

Madame Zurich demande donc à chacun des membres présents de se positionner quant à la décision à prendre ou pas concernant l'implantation de la zone industrielle. Après un tour de table, l'ensemble des membres présents décident de continuer à s'opposer au projet.

Madame Zurich énonce les réalisations depuis le vote du budget (soit deux mois).

- Stérilisation de 5 chats,
- fin de l'adressage des rues de Languevoisin Quiquerry, la mairie est maintenant au 1 rue de vaux. Et la rue principale de Quiquerry se nomme d'aurénavant : impasse de la chapelle de Saint-Quentin
- Remise aux normes de la salle polyvalente; Mme Baton explique qu'elle ne comprenait pas l'inventaire sur le mobilier de la salle polyvalente car à son départ la salle comptait 80 chaises et elle déplore du matériel (table) cassée ou disparu. Monsieur Combault explique que les chaises ont été retrouvées mais elles avaient de la peinture saumon dessus. On pense que l'ancien employé les a mise au grenier quand il a repeint la salle sans les nettoyer. on ne peut donc pas incriminer le nouvel employé communal.
- Végétalisation de la mare de la rue de Moyencourt
- Végétalisation et plantation d'arbres à Quiquerry,
- Aménagement et plantation d'arbres dans l'aire de repos du chemin communal (après convention et subvention)
- Remise en état de la plaque commémorative sur le mur de l'église et des monuments (suite à notre subvention versée au souvenir Français)
- Rénovation de la cuve à eau, (pneu et roues pour moins de 600 €)
- Mise en place de la fibre à finaliser avec Somme numérique,
- Établissement de devis pour la sécurisation du bien immobilier obtenu par la procédure des biens sans maître rue de Moyencourt; le 1er devis est de 10351 € TTC et le second de 7020 € TTC
- Abattage de l'arbre dans le bien sans maître rue de Moyencourt.

Chantiers à venir :

- Nouvelle convention avec 30 millions d'amis pour 10 chats à stériliser,

- nettoyage du crucifix rue de Nesle et sa végétalisation
- terminer la végétalisation du rond point de la Grande rue,
- plantation d'arbustes à la mare rue de Moyencourt
- plantation paysagères à la mare rue de l'ingon
- sécurisation de la maison au 13 rue de moyencourt
- procédure accélérée pour un bien en état d'abandon manifeste de la maison Gronier, grande rue. Pour établir cette procédure il faut que la commune est un projet d'intérêt général. Monsieur Combault propose un projet - un poumon vert dans la ville – avec un parcours santé et un arborétum.
- Remise a jour de la signalétique des rues.
- Remise en état de la toiture du garage de la mairie et de la salle des fêtes
- Un devis pour le garage a été établi par Monsieur Loire Sébastien pour 5270 € TTC et un devis pour la salle des fêtes pour 942 € TTC

Madame Zurich demande si la brocante sera reportée à une date ultérieure. La date du 21 septembre 2025 est proposée.

Madame Zurich distribue ensuite un document concernant la loi Labbé qui fixe les nouvelles règles d'utilisations des produits phytopharmaceutiques.

Plus d'observations n'étant soulevées la séance est levée à 20h00